

Il n'y a plus de jeunesse... mais encore un État

The Youth of Yesteryear... and the State of Today

Ya no hay jóvenes... pero aún hay un Estado

Jules Duchastel

Numéro 8 (48), automne 1982

Le chômage et les jeunes

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034810ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034810ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Duchastel, J. (1982). Il n'y a plus de jeunesse... mais encore un État. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (8), 165–175. <https://doi.org/10.7202/1034810ar>

Résumé de l'article

La jeunesse a été et s'est représentée comme principe unificateur des mouvements sociaux du tournant des années soixante. Mais elle a perdu cette place prépondérante pour devenir aujourd'hui une cohorte statistique particulièrement frappée par la crise. D'une position d'acteur social privilégié, elle est devenue victime désignée de la crise. Cela ne se comprend que par les changements décisifs de la conjoncture économique et de leur incidence sur les rapports de force au sein de l'État.

La question des jeunes permet d'analyser le problème du travail et du non-travail, ainsi que celui de la place de l'État dans la crise actuelle de régulation de l'accumulation capitaliste.

Il n'y a plus de jeunesse... mais encore un État

J. Duchastel

Peut-on poser la jeunesse et l'emploi comme thème central de ce numéro, sans poser en même temps la crise économique et ses répercussions sur l'État, ainsi que la transformation profonde de la jeunesse elle-même dans ce contexte ? Je m'emploierai d'abord à montrer comment la jeunesse, dans des conditions de relative prospérité, a été et s'est représentée comme principe unificateur des mouvements sociaux du tournant des années soixante, mais aussi comment elle a perdu cette place prépondérante pour devenir aujourd'hui une cohorte statistique particulièrement frappée par la crise. D'une position d'acteur social privilégié, elle est devenue victime désignée de la crise. Cela ne se comprend que par les changements décisifs de la conjoncture économique et de leur incidence sur les rapports de force au sein de l'État. C'est dans ce sens que j'aborderai ensuite la question des transformations des stratégies d'intervention de l'État dans la crise, en tentant de montrer les conséquences de celles-ci sur la jeunesse.

Comme la prospérité, la jeunesse se meurt ...

Il est des notions qui nous semblent aller de soi. La jeunesse, par exemple, ne demande pas d'être définie. On accepte d'emblée de la considérer comme réalité : ce qui se situe vaguement entre l'enfance et l'âge adulte, mais un peu plus, ce qui constitue une certaine unité d'états, de comportements, de valeurs ou de nor-

mes. Pourtant, il aurait été impossible d'isoler un phénomène jeunesse au siècle dernier. Les catégories d'âges, telles l'enfance, l'adolescence ou la vieillesse, n'ont de sens que déterminées par des conditions sociales historiques. On n'imagine pas que l'adolescence puisse être identifiée comme réalité autonome dans une société primitive où le passage de l'enfance à l'âge adulte se produit brusquement à travers des rites initiatiques. Ce n'est d'ailleurs qu'au début du XX^e siècle, alors que des groupes démographiques significatifs d'âge jeune sont libérés d'une entrée précoce dans le monde du travail, que la notion d'adolescence prend un sens, encore qu'il est réservé au début aux classes bourgeoise et petite-bourgeoise. Les théories de la maturation se sont adaptées à des phénomènes engendrés par l'évolution socio-économique. L'adolescence n'a pas toujours été une phase de maturation psychique. Si la psychologie s'est préoccupée de théoriser le développement psychique à partir de cette libération d'une cohorte de jeunes de l'obligation de travailler, il en a été de même de la sociologie avec un certain retard. L'espace de vie préparatoire à la vie adulte s'accroît avec le temps et rejoint l'ensemble des classes sociales, la scolarisation obligatoire tendant à se généraliser dans les pays capitalistes avancés. Dans les années soixante, deux phénomènes renforceront les assises d'une sociologie de la jeunesse. D'une part, le plein effet du boom démographique d'après-guerre se manifeste au cours de cette décennie. D'autre part, la prospérité relativement soutenue que connaissent

ces pays favorise l'élargissement de l'autonomie de cette cohorte jeune. La jeunesse est ainsi produite réalité sociale concrète. Elle est au surplus l'objet maintenant d'une sociologie.

En effet, deux discours accompagnent la naissance de cette jeunesse. D'abord, un discours plus théorique tente de la saisir comme un phénomène unifié. Il s'agit bien entendu de la sociologie dont les thèses divergent, mais qui toutes concourent à présenter la jeunesse comme objet d'une sociologie spécifique. Les uns parlent de « révélateur » (ou « analyseur ») du changement social, les autres s'en tiendront à la description de ses caractéristiques culturelles propres, d'autres encore la présenteront comme acteur social privilégié. La jeunesse objet de connaissance est produit sujet social, ou bien sujet du développement historique, ou bien, plus modestement, sujet d'une culture relativement autonome. Le second ordre de discours est celui qui se développe au sein même des mouvements sociaux dont la base de recrutement se situe dans la jeunesse. Ces mouvements sociaux ont été nombreux et différents selon les pays, mais de manière générale concernaient directement les jeunes. Le mouvement étudiant fut l'un des plus importants et prit un caractère international. Aux États-Unis, le mouvement contre la guerre au Vietnam trouvait sa première raison d'être dans la conscription des jeunes. D'autres mouvements n'étaient pas marqués par une spécificité jeune, mais recrutaient largement les jeunes, tels le mouvement pour les droits civiques aux États-Unis ou le mouvement indépendantiste au Québec. Parallèlement à ces mouvements, se développait un mouvement moins spécifique et de nature culturelle qui allait, d'une part, s'intriquer aux premiers mouvements et, d'autre part, définir une idéologie contre-culturelle fondée sur la jeunesse.

Pour comprendre l'émergence du discours contre-culturel, il est nécessaire d'évoquer les profondes transformations dont sont l'objet les sociétés capitalistes depuis la dernière crise (1929-39). Outre les transformations propres au capital — monopolisation croissante —, il faut surtout retenir la réorganisation du rapport salarial (i.e. le Fordisme¹) et le développement des interventions étatiques sous forme de politiques économiques, sociales ou normatives. Ces transformations ont de profondes répercussions sur la structure de classes — expansion des classes moyennes (ou de la nouvelle petite-bourgeoisie) — et sur les lieux

privilegiés des luttes sociales — multiplication des points de friction, luttes pour les conditions de vie autant que les conditions de travail, culturalisation des luttes. Ces transformations expliquent à la fois l'émergence des mouvements de jeunesse et la tournure de leur idéologie. La base de ces mouvements est avant tout dans les couches moyennes de la société à l'écart du marché du travail. L'idéologie qui s'y développe se définit en opposition à la tendance technocratique dominante dans une société où domine la bureaucratie étatique et du capital monopoliste.

L'idéologie de la contre-culture s'est plus ou moins proposée comme principe unificateur des mouvements sociaux des années soixante. Elle cherche appui dans la jeunesse en la définissant comme nouveau sujet historique. Mais elle se présente à la fois comme alternative globale aux modes d'agir, d'être et de penser de la société. Elle est essentiellement centrée sur la nécessité de transformer la société. Elle peut apparaître en cela révolutionnaire. Cependant, elle comporte des éléments qui indiquent ses faiblesses et déterminent la facilité avec laquelle elle fut marginalisée après avoir occupé le devant de la scène. D'abord, cette idéologie est entièrement centrée sur la primauté des individus sur le social et sur la transformation prioritaire des consciences individuelles avant même les changements culturels et sociaux. Ensuite, la contre-culture représente les rapports sociaux comme une opposition entre jeunes et adultes, entre un monde rationnel dirigé par des technocrates et un monde de la sensibilité et de la spontanéité où des êtres libres d'attaches seraient à même de produire de véritables changements. Les rapports d'exploitation économique et de domination politique sont largement méconnus et le terrain des luttes politiques est renié.

Il existait des rapports certains entre une sociologie de la jeunesse qui considérait celle-ci comme acteur social privilégié du changement historique et comme classe antagoniste d'un nouveau rapport social, et cette idéologie contre-culturelle qui se donnait comme discours synchronétique des mouvements sociaux contemporains. Ces discours ignoraient que l'importance relative de la jeunesse était redevable d'une conjoncture particulièrement favorable et d'un état donné du développement du capitalisme, de l'organisation du travail et des formes d'intervention de l'État. L'euphorie caractéristique des années soixante vis-à-vis l'apparente pérennité d'un système économique pros-

père commence à faiblir au tournant des années soixante-dix. La crise, retardée plus ou moins artificiellement par d'énormes investissements militaires aux États-Unis, commence à montrer des signes de rigueur. La crise du système monétaire et la fin des accords de Bretton-Woods en 1971 en est un des premiers signes éclatants. L'illusion de la croissance continue se brise peu à peu et les conditions de vie des classes dominées ont tendance à se détériorer. Les indicateurs économiques marquent le pas et le marché de l'emploi commence à se refermer. Les luttes caractéristiques des années soixante indiquent une tendance à la marginalisation. Les trois mouvements dominants aux États-Unis se résorbent : le mouvement contre la guerre à mesure du désengagement des États-Unis au Vietnam, le mouvement pour les droits civiques et le mouvement étudiant semblent se contenter de modestes réformes et concessions au profit d'une attitude plus « réaliste » devant l'avenir. Il en va de même du mouvement étudiant dans les autres pays. Le mouvement contre-culturel qui s'appuyait largement sur ces premiers, tout en prétendant leur fournir leur principe d'unité, s'en trouve marginalisé. D'un côté, quelques groupes se retirent à l'écart de la société pour vivre leur alternative, d'un autre, une certaine idéologie centrée sur l'individualisme et la jouissance du présent se répand dans un ensemble de couches sociales. Par ailleurs, des années soixante subsistent des mouvements importants qui ont une parenté étroite avec la pensée contre-culturelle. Ainsi le mouvement féministe progresse au cours des années soixante-dix mais élargit sa base de recrutement aux femmes de tout âge. Le mouvement écologique évolue dans certains pays, mais recrute des supporters de toute provenance, jetant le doute sur son caractère progressiste. Enfin, contrairement au caractère relativement unifié des mouvements des années soixante, un ensemble de mouvements surtout orientés vers la défense des conditions de vie, auront tendance à se disperser aux nouveaux points de friction du système. Je passe sous silence les mouvements à caractère nettement politique qui sont caractéristiques des années soixante-dix. Leur importance est cependant limitée par la rigueur de leur dogmatisme et le rayonnement réduit qui en découle.

En 1982, la jeunesse n'a donc plus le même poids, la même définition ou encore la même auto-reconnaissance que dans les années soixante. Cela ne

veut pas dire qu'elle ne pourrait retrouver sa capacité de mobilisation, mais l'approfondissement de la crise semble plutôt accentuer sa démobilisation. Nous verrons plus loin que l'État, par ses politiques destinées à la jeunesse, a compris depuis longtemps ce changement de position.

L'État dans la crise

En 1982, plus personne ne doute que le système économique mondial soit en crise profonde. Au Canada, une récession s'amorce en 1966 et dès le début des années 70 les indicateurs économiques annoncent le début d'une crise bien particulière. Le taux de chômage est en croissance continue depuis 1970 jusqu'à aujourd'hui (10,9 % Canada ; 14,3 % Québec), avec deux années de répit en 1973 et 1974. Le taux d'inflation, malgré la récession qui revient de plus belle en 1974-75, demeure particulièrement élevé et se maintient maintenant en haut de la barre des deux chiffres.

Sans vouloir théoriser la crise, il semble du moins insuffisant de s'en tenir à ce niveau descriptif pour expliquer ce qui apparaît maintenant être l'équivalent en importance — sinon quant à sa nature — de la grande dépression des années 30. Pourtant les explications de la présente crise ne manquent pas et il nous semble utile de relever dans un premier temps les éléments de ce qu'on pourrait appeler une offensive idéologique visant à favoriser une sortie de crise au détriment des classes laborieuses. Au niveau politique, les gouvernements doivent à la fois rechercher des responsables de la présente crise et donner l'impression qu'ils modifient leurs politiques dans le sens d'une résorption de la crise. Il est notoire que les gouvernements occidentaux après s'en être pris aux « arabes » qui auraient provoqué de toute pièce la présente crise en haussant inconsidérément le prix du brut, s'en prennent maintenant à la politique des hauts taux d'intérêts des États-Unis. On ne peut nier l'importance de ces facteurs, mais ils s'inscrivent davantage dans la logique de la présente crise que comme leur cause première. Ils n'en demeurent pas moins des arguments commodes pour éviter de remettre en question le système économique lui-même et la gestion des gouvernants. Ces derniers cherchent en même temps à établir des responsabilités internes afin de faire inté-

rioriser la crise aux classes qui devront en supporter les conséquences les plus néfastes. Au Canada et au Québec, les gouvernements qui ne sont pas souvent d'accord par ailleurs, s'accordent rapidement sur la responsabilité de certaines couches sociales qui accentueraient la présente crise par leur égoïsme. Il s'agit des travailleurs syndiqués, et en particulier ceux du secteur public, qui seraient les premiers responsables des forts taux d'inflation. En 1975, le gouvernement Trudeau mettait sur pied une commission de contrôle des prix et des salaires qui n'eut de succès qu'en regard de la deuxième partie de son mandat. Il faut souligner, en passant, qu'au cours des années 1974-75 les travailleurs avaient réussi à rattraper la hausse des prix et qu'il fallait y mettre bon ordre. En 1982, les gouvernements du Québec et du Canada ont chacun légiféré pour annuler ou geler les hausses de salaires des employés du secteur public. Au-delà des employés du secteur public, les travailleurs syndiqués en général sont pris à partie pour leur corporatisme et le peu de souci qu'ils manifesteraient aux couches plus exploitées de la population. Quant à celles-ci, elles sont soupçonnées de profiter indûment des avantages de la sécurité sociale (assurance-chômage, assistance sociale), en ne manifestant que très peu d'intérêt pour le travail, voire même dans certains cas, en se rendant coupable de fraude². C'est la paresse qui induirait le chômage. Un savant professeur de l'université d'Ottawa, G. Bodkin, affirmait lors d'un colloque que 26 % du nombre de chômeurs s'expliquait par l'application du programme d'assurance-chômage³.

L'identification des responsables de la crise n'est pas indépendante d'une stratégie plus générale concernant le rôle de l'État et la nature de ses interventions. On doit noter à ce sujet l'importance des discours de responsables politiques visant à remettre en question le rôle protecteur que s'était donné l'État depuis les dernières décennies et à ranimer le sens des responsabilités individuelles. À titre indicatif, nous rapportons les paroles du ministre des Affaires sociales du Québec, Pierre Marc Johnson :

La conjoncture nous offre l'occasion de nous livrer, comme société, à une auto-critique du passé et de chercher à baliser l'avenir. [...] Pour régler chacun de nos problèmes, on a eu tendance, depuis une vingtaine d'années, à créer chaque fois une nouvelle structure. En général, ces structures, excessivement normatives, étaient centralisées et encadrées par l'appareil technocratique. [...] Cette autocritique doit nous faire réfléchir à la dépendance que nos interventions

ont pu produire. [...] Les voies de l'avenir dans ce contexte-là devront donc s'appeler prise en main et autonomie des personnes, diminution du degré de dépendance et valorisation de ce qui est autonomie⁴.

Nous verrons plus loin le sens pratique de ces belles paroles. Il suffit de retenir maintenant qu'elles représentent bien le travail idéologique développé depuis près de cinq ans avec l'objectif de préparer la population à un tournant de politique.

Cela nous ramène inévitablement à la question de l'État et du caractère inéluctable de ses interventions dans les sociétés capitalistes avancées. L'offensive idéologique et dans certains cas directement politique — i.e. le référendum sur la loi 13 en Californie — ne se contente pas de remettre en question l'importance envahissante de l'État dans la vie économique et sociale, l'excroissance de la part du produit intérieur brut que représentent ses dépenses, mais identifie précisément l'État comme cause principale de la crise actuelle. Cette idéologie a porté au pouvoir Ronald Reagan aux États-Unis et Margaret Thatcher en Grande-Bretagne. Elle prend son origine dans les théories de Milton Friedman qui plaide pour un retour à une utopie économie de marché, imputant aux mesures keynésiennes toutes les difficultés que connaissent les économies nationales. Cette idéologie que l'on qualifie de « néo-libérale » va très loin dans ses propositions, puisqu'elle préconise que l'ensemble des domaines orientés vers la reproduction de la force de travail (éducation, santé, politiques sociales) soient rendus à l'entreprise privée. L'État devrait se réserver les domaines qui lui étaient propres sous le capitalisme concurrentiel, soit la fixation des conditions juridiques et institutionnelles de l'échange, le maintien d'institutions politiques et judiciaires et le développement de l'infrastructure nécessaire à l'expansion du capital. La politique monétaire de Reagan aux États-Unis, mais aussi celle actuellement pratiquée au Canada, s'inspirent largement de la théorie néo-libérale selon laquelle seul le marché de la monnaie échappe aux « lois naturelles » de l'offre et de la demande. L'État doit donc réguler l'offre de monnaie afin qu'elle ne soit ni excessive, ni insuffisante, une offre excessive étant la première cause de l'inflation. Appuyés sur cette théorie, nos gouvernements pratiquent une politique des hauts taux d'intérêt au mépris de l'augmentation du chômage et, faut-il l'ajouter, sans réussir à juguler l'inflation.

Cette vision « néo-libérale » de l'État qui tend à se substituer à la vision « keynésienne » ne saurait masquer l'inéluctabilité des interventions étatiques dans le capitalisme avancé. L'État est le lieu privilégié où se matérialise et se condense un ensemble de rapports de force. C'est là où se tissent les alliances de classes en vue d'assurer l'hégémonie d'une classe sur l'ensemble. Les intérêts divergents de diverses fractions de la bourgeoisie, la nécessité de rallier de larges couches de la petite bourgeoisie et de s'appuyer sur les classes dominées imposent l'État comme lieu de réalisation de cette hégémonie. Les stratégies de l'État ne découlent donc pas d'une pure rationalité, quelle qu'elle soit, mais s'élaborent, se modifient, se transforment dans un rapport dialectique avec les stratégies de revendications des classes exploitées et par rapport aux luttes concrètes qui se développent entre intérêts antagonistes. On ne saurait parler d'une dissolution de l'importance de l'État, mais d'un réaménagement des rapports de force qui s'y développent⁵.

Les politiques sociales représentent un des volets principaux de l'intervention étatique dans la régulation de l'économie. Elles sont relativement récentes dans l'acception qu'on en a aujourd'hui. En effet, il est difficile d'assimiler l'ensemble des politiques mises en oeuvre dans l'État keynésien aux timides initiatives, le plus souvent privées, que représentaient les oeuvres de charité avant la crise des années trente. Avant de les définir, je rappellerai trois conceptions de ces politiques. Celle des gouvernements a consisté jusqu'à tout récemment à présenter leur développement comme étant le signe du progrès social. L'État-Providence compensait pour les inévitables bavures du système. Sans nier le caractère progressiste de certaines politiques, il faut souligner que leur inspiration n'était pas nécessairement humanitaire. À preuve, leur existence est maintenant remise en question. Mais dans une conjoncture de relative prospérité, dans un mode de régulation associant la classe ouvrière à un certain progrès économique, ce discours du progrès social était le meilleur garant de la paix sociale. L'autre conception prend le contre-pied de la première en affirmant que l'ensemble des politiques sociales sont le fruit des conquêtes de la classe ouvrière. Sans contester le fond de vérité que comporte cette analyse, il faut constater qu'elle mésestime le caractère dialectique de la mise en place des politiques sociales. Si celles-ci sont le produit de luttes, il est aussi vrai

qu'elles sont retraduites à l'intérieur d'une stratégie particulière tendant à détourner le caractère relativement progressiste des mesures au profit de l'accumulation capitaliste. Cela nous conduit à une troisième conception qui présente les politiques sociales comme expression d'une rationalité et pure manipulation des classes exploitées. Cette analyse identifie les fonctions économiques — favoriser la demande solvable —, politique — contrer la montée des luttes revendicatives et, dans certains cas, révolutionnaires — et idéologique — assurer la légitimation du système en place. Elle ne tient pas suffisamment compte du caractère conflictuel que revêt la mise en place des politiques sociales. L'État est perçu comme un instrument détourné au profit d'une classe, mais non comme le lieu même d'affrontements entre intérêts de classe divergents.

Par rapport à ces trois approches et à la définition donnée de l'État, je me propose de définir les politiques sociales comme un ensemble plus ou moins structuré de mesures étatiques, visant la reproduction de la force de travail et des rapports sociaux de production, qui sont le produit dialectique des rapports entre stratégies revendicatives des classes et couches exploitées et stratégies de régulation du capital.

À la recherche de nouvelles stratégies...

La crise actuelle est un moment privilégié pour analyser la transformation des politiques sociales et en dévoiler la relative précarité. Il n'est pas de meilleure occasion pour illustrer les contradictions inhérentes au discours légitimant de l'État. Il est impossible d'affirmer aujourd'hui que la théorie néo-libérale fournit des fondements équivalents aux interventions étatiques actuelles à ceux que la théorie keynésienne a pu donner aux interventions de l'État dans l'après-guerre. La tendance ou l'inflexion⁶ est cependant au néo-libéralisme. Divers éléments favorisent cette inflexion. D'abord, la stratégie d'inspiration keynésienne a entraîné une croissance astronomique des coûts des programmes sociaux. Cette croissance est particulièrement manifeste entre 1961 et 1977, période durant laquelle, au Québec, les ressources productives consacrées à l'Éducation, à la Santé et au Bien-être sont passées de 4,5 % à 10,4 % du produit intérieur brut. Le déficit du gouvernement fédéral actuellement

de 14 milliards de dollars a cru de 800 % depuis les dix dernières années. Ensuite, les mesures keynésiennes ne semblent plus capables d'engendrer une reprise de l'économie. Puis, la situation économique instable, la rareté des emplois et la menace courante que fait peser la crise ont des incidences sur la capacité de revendiquer des organisations populaires et syndicales.

Au Québec, la force du mouvement syndical s'est davanage affirmée jusqu'à la récession profonde de 1974-75. Actuellement, les gouvernements québécois et canadiens attaquent le droit même à la libre négociation des conventions collectives. Les syndicats ont jusqu'à maintenant protesté vivement et annoncent une riposte au moment de la prochaine ronde de négociations dans le secteur public. Il est cependant probable que la mobilisation ne sera pas facile. Aux États-Unis, non seulement les syndicats se prêtent à des concessions importantes concernant leurs conditions de travail et de rémunération, mais ils sont l'objet d'attaques concertées de la part du capital en vue de leur marginalisation. L'événement le plus spectaculaire fut sans contredit le congédiement des contrôleurs de l'air et le démantèlement de leur syndicat par Ronald Reagan. Il faut cependant souligner que la stratégie patronale va dans le même sens. Alors que les syndicats américains ont été associés jusqu'à maintenant au développement des entreprises — ils participaient à l'organisation et à la gestion de la force de travail —, ils sont considérés maintenant comme une entrave à la réorganisation du procès de travail. Les stratégies patronales et gouvernementales ont pour conséquence une réduction considérable du nombre de leurs membres et de leur force d'intervention. Les syndicats demeurent plus forts au Canada et au Québec, mais sont l'objet d'une propagande anti-syndicale incessante qui atténue largement leur capacité d'action dans la conjoncture. Enfin, on doit prendre note de la précarité des mouvements sociaux. Le mouvement féministe qui avait gagné des points dans la première moitié des années soixante-dix doit essuyer des retraits d'abord au plan de la situation économique des femmes qui sont le plus durement frappées par le chômage, l'inemploi⁷ et la pauvreté⁸, ensuite au plan politique alors que leur représentation au niveau des postes de responsabilité demeure ténue malgré quelques initiatives timides. Mentionnons l'échec de l'amendement constitutionnel rendant les femmes juri-

diquement égales aux hommes aux États-Unis et la difficulté pour les femmes d'obtenir un pareil article dans la charte des droits incluse dans la nouvelle constitution canadienne. Au Québec, les mouvements politiques d'extrême-gauche sont en stagnation, le mouvement étudiant n'a jamais retrouvé son second souffle, les militants nationalistes sont déçus par une gestion autoritaire et déconcertante de leur parti au pouvoir. On doit souligner la persistance d'organisations populaires qui éprouvent cependant la difficulté d'identifier le principe de leur convergence et de leur unification.

Dans ce contexte de relative faiblesse des forces populaires, la crise frappe durement les travailleurs et l'ensemble des couches sociales qui dépendaient de l'État pour assurer un minimum de conditions de vie décentes, alors que les profits croissent et se concentrent dans un processus de faillites et de fusions d'entreprises. La situation favorise donc un retournement des politiques de l'État qui seront de plus en plus orientées en faveur de l'entreprise et de moins en moins en faveur des travailleurs.

De la sécurité sociale à la sécurité du revenu, ainsi pourrait être résumé le retournement de politique qui se produit actuellement⁹. Dans le but de favoriser la croissance de la demande solvable et l'adhésion à un projet de société, l'État keynésien a favorisé la prise en charge collective d'un ensemble de besoins jugés essentiels — ce que nous avons appelé, dans une autre problématique, la socialisation de la reproduction de la force de travail. Fondée sur le slogan d'une plus grande justice sociale, cette politique a progressivement identifié des besoins essentiels d'éducation, de santé et de conditions de vie et reconnu le droit des individus de les voir satisfaits. C'est donc à travers l'étatisation des services et l'universalisation des programmes que cette politique a été développée. Nous le répétons encore, cette politique n'est pas l'effet d'une magnanimité d'un État-Providence, mais la manifestation d'un nouveau mode de régulation de l'accumulation capitaliste, produit des luttes entre intérêts antagonistes. Ce qui caractérise le retournement de politique, c'est d'abord la décentration de l'État au profit du privé. De plus en plus, l'État cherche à se désengager et à rendre au secteur privé un ensemble de services qu'il avait monopolisés. En éducation, le gouvernement du Québec soi-disant social-démocrate, n'a jamais renoncé aux institutions privées et le secteur privé des écoles primaires à l'université

demeure le plus favorisé¹⁰. On parle de plus en plus de favoriser l'initiative privée dans certains secteurs de la santé. À titre d'exemples, on peut mentionner l'abandon de programmes de soins dentaires gratuits pour les enfants de moins de douze ans, le rétrécissement des listes de médicaments remboursables aux personnes âgées et aux assistés sociaux. Mais si cette reprivatisation n'a donné jusqu'à maintenant que des signes mineurs, il n'en est pas de même d'une orientation décisive vers l'économie de marché. Essentiellement, la stratégie de sécurité du revenu vise à articuler de plus près les interventions de l'État aux lois du marché. Sous prétexte que les programmes gouvernementaux auraient induit une certaine paresse ou un manque d'initiative chez les bénéficiaires et que leurs effets n'auraient pas contribué à rétablir les injustices sociales — on le découvre un peu tard après avoir claironné les vertus de justice sociale des actions gouvernementales pendant quinze ans — on repense les programmes sociaux en fonction prioritairement de l'incitation au travail. Ce ne sont plus les besoins qui prédominent. Il ne faut en aucun temps qu'il apparaisse plus intéressant d'être bénéficiaire que de travailler. Cette philosophie ignore pourtant deux vérités : le chômage n'est pas d'abord un refus de travailler ; il n'est pas dit que tout bénéficiaire soit nécessairement apte au travail. Qu'à cela ne tienne, le changement de perspective vise à créer les conditions d'une baisse des salaires réels et d'une main-d'oeuvre abondante pouvant permettre la hausse des profits. Il n'est pas encore dit pour qui la production se fera ! La stratégie de sécurité du revenu vise à identifier les personnes qui n'ont d'autres moyens de survivre et de s'assurer que les moyens dont ces personnes disposeront n'excéderont pas la survie. Dans ce cadre, les gouvernements tendant à réduire les programmes universels auxquels des besoins et des droits sociaux pourraient correspondre, telle la réduction des allocations familiales, des pensions de vieillesse, des bénéfices de l'assurance-chômage, des prestations de Bien-être social ou encore du salaire minimum. Dans un même mouvement, ils mettent en place à travers des programmes existants qu'ils travestissent — i.e. l'assurance-chômage¹¹ — ou par la création de nouveaux programmes — supplément de revenu de travail ou crédits d'impôt pour enfant — les mécanismes d'un impôt négatif permettant de contrôler le revenu d'éventuels bénéficiaires et de leur assurer le supplément de revenu nécessaire à

la survie et incitatif à leur maintien ou à leur retour sur le marché du travail.

Ce retournement de politique générale de la part de l'État canadien et de l'État québécois¹² ne peut signifier ni un retrait significatif de l'État dans la régulation de l'accumulation, ni l'établissement définitif d'une nouvelle politique. Bien que l'idée du revenu minimum garanti ait d'abord été suggérée par Milton Friedman dans les années soixante, ce fut bien des keynésiens qui l'ont introduite dès la fin de cette décennie dans des rapports d'enquête ou des documents de travail gouvernementaux¹³. La stratégie de sécurité du revenu ne s'impose donc pas de manière subite. Elle est mise à l'essai progressivement¹⁴ et prend de plus en plus d'ampleur à mesure que s'accroît la crise. On n'a pas plus affaire à une lutte d'école entre théories économiques. À ce niveau, les tendances s'affrontent et on trouve des économistes hybrides qui cherchent à intégrer des éléments autant keynésiens que néo-libéraux. Mais ce qui importe davantage, c'est que la théorie néo-libérale ne semble pas apte à fournir le cadre permettant une sortie de la présente crise. Jusqu'à maintenant, l'ensemble des politiques inspirées de cette utopie néo-classique n'a pas donné les résultats espérés. Nous ne pouvons que conclure pour l'instant que le rapport de force est actuellement défavorable aux travailleurs et couches les plus démunies et que l'État cherche à infléchir ses politiques au profit de la relance d'une économie capitaliste gravement malade au détriment du bien-être des classes les plus exploitées.

Victimisation de la jeunesse

Les facteurs socio-démographiques qui ont permis l'émergence d'une cohorte jeune occupant une place spécifique, libérée d'une entrée prématurée sur le marché du travail, demeurent et les conditions d'une résurgence d'une conscience jeune peuvent toujours réapparaître. Il n'en demeure pas moins que la jeunesse aujourd'hui fait plus figure de victime que d'acteur social. Nous chercherons quelques indications de cette victimisation particulière de la jeunesse dans ce contexte de crise.

Le Conseil national du bien-être du Canada publie annuellement les données de Statistique Canada concernant la répartition de la pauvreté. Il en ressort que 12,4 % de la population canadienne vivait sous le

seuil de pauvreté en 1980¹⁵. Par contre, le fait d'être jeune accroît considérablement le risque de pauvreté. Chez les familles dirigées par des jeunes personnes (24 ans et moins), près d'une famille sur cinq (19,32 %) est dans la pauvreté. Chez les personnes seules, les jeunes de moins de 24 ans ont une chance (!) sur trois (34,3 %) de faire partie de la population pauvre. Par ailleurs, les dernières statistiques de chômage, pour le mois de juin 1982, indiquent que chez les travailleurs masculins âgés de 15 à 24 ans, le taux de chômage est de 21 % et de 15,8 % chez les femmes du même âge. Ce taux, valable pour l'ensemble du Canada, est en nette progression selon Statistique Canada. Pour fins de comparaison, les taux étaient déjà pour le Québec de 25,6 % pour les hommes de 15 à 24 ans et de 18,8 % pour les femmes du même âge au mois de mars 1982. Statistique Canada ajoute que 19 % des étudiants canadiens étaient en chômage en juin en comparaison de 15,2 % l'an dernier. Ces statistiques démontrent que les jeunes sont deux fois plus susceptibles d'être chômeurs que l'ensemble de la population active puisque ce taux de chômage global au Canada est de 10,9 % au même moment.

Pour diverses raisons dont la principale est la récession, mais aussi à cause d'une modification de l'assurance-chômage restreignant l'accès aux bénéficiaires, l'aide sociale a pris de plus en plus d'importance. De janvier 1971 à décembre 1979, le nombre des bénéficiaires s'est accru de 40,9 % ; de janvier 1979 à janvier 1980 cette croissance était de 9,3 %¹⁶. Le phénomène le plus important dans cette évolution est l'accroissement significatif d'une clientèle jeune — 19 % d'accroissement des moins de 25 ans entre janvier 1979 et janvier 1980. Chez les personnes seules, les moins de 30 ans se sont accrus de 30,4 % sur la même période. Ce phénomène est explicable en partie par le délestage de nombreux jeunes par le programme d'assurance-chômage. Il n'en témoigne pas moins d'une précarisation de la situation économique des jeunes. Enfin, en ce qui concerne la situation des jeunes aux études, les prêts-bourses ont subi des ajustements insuffisants, les frais de scolarité universitaires menacent d'être haussés — suite à la résistance d'un mouvement étudiant qui cherche à se réorganiser, le gouvernement et les universités ont remis à plus tard cette augmentation—, les compléments de revenu dans le cadre d'activités de soutien à l'enseignement ou à la recherche ont beaucoup diminué.

Devant ces données quelque peu abstraites qui recouvrent pourtant des situations de vie extrêmement difficiles, nous devons nous interroger sur la manière dont le retournement des politiques gouvernementales, cette inflexion néo-libérale, affecte particulièrement les jeunes. Le changement de politique qui a sans doute le plus touché les jeunes concerne les réformes au programme d'assurance-chômage de 1975 et 1978¹⁷. Ces réformes surviennent après celle de 1971 qui représentait la première réforme en profondeur depuis la mise en vigueur du régime en 1941. On considère généralement cette dernière comme étant extrêmement libérale et comme étant l'aboutissement même de la stratégie keynésienne. Ce jugement n'est pas sans fondement, mais il cache une réalité beaucoup plus complexe. D'une part, il ne me semble pas que l'on doive attribuer le libéralisme de cette réforme — extension des bénéficiaires, accès à de nouveaux bénéficiaires et de nouvelles catégories de bénéficiaires — à une ultime manifestation du caractère providentiel de l'État. On doit rappeler que cette réforme fait suite à une décennie de mobilisation croissante aux plans syndical, populaire et même culturel. Elle s'inscrit dans une politique d'empiétement du fédéral sur les juridictions provinciales puisque certaines dispositions concernant les femmes enceintes, les personnes âgées ou les personnes handicapées auraient dû relever de la responsabilité des provinces¹⁸. D'autre part, si cette réforme s'inscrit dans une stratégie d'apaisement vis-à-vis des revendications populaires et de redistribution des pouvoirs constitutionnels entre niveaux de gouvernements, elle n'en prend pas moins les contours d'une stratégie particulière d'intervention. Michel Pelletier parle, à juste titre, de l'ambivalence caractéristique de cette réforme parce qu'elle combine des éléments de stratégie keynésienne et d'une nouvelle stratégie de main-d'oeuvre. Il fait valoir que l'élargissement du nombre de bénéficiaires et de l'importance des bénéfices visait — et a contribué à — l'expansion de la demande. Cette mesure keynésienne aurait eu, selon lui, les résultats escomptés au cours de la relance des années 72 et 73. Par ailleurs, le second aspect de cette réforme avait pour objectif une augmentation significative des travailleurs sur le marché de l'emploi, favorisant l'exploitation maximale des ressources humaines au meilleur coût. Cette stratégie de main-d'oeuvre était favorisée par l'extension du programme aux personnes en marge du marché du travail (jeunes, fem-

mes, personnes âgées, handicapés). Cette stratégie essentiellement incitative aurait réussi à augmenter le nombre de bénéficiaires sans permettre l'adjonction satisfaisante de ces catégories de personnes au marché du travail faute de qualification. La réforme de 1971 n'était donc pas l'aboutissement naturel d'une politique de justice sociale, mais la tentative de traduire dans le programme des objectifs stratégiques à divers niveaux. Il n'en reste pas moins que cette réforme s'est avérée avantageuse pour des catégories de citoyens dont les jeunes, et qu'elle a contribué à augmenter à terme les difficultés financières de l'État.

La refonte du programme d'assurance-chômage amorcée en 1975 et complétée en 1978 s'inscrit dans un renforcement de l'inflexion néo-libérale et un affaiblissement de la stratégie keynésienne. Cette dernière est, comme nous l'avons vu, remise en question et la refonte de 1975 en est une des premières manifestations puisqu'elle vise une réduction des coûts pour le gouvernement fédéral et une diminution des paiements de transfert. Par ailleurs, il devient évident que l'incitation au travail et la prédominance des lois du marché doivent l'emporter sur toute autre considération. Dans ce contexte, les modifications du programme d'assurance-chômage toucheront particulièrement les jeunes. Le fédéral qui, en élargissant les conditions d'admissibilité, avait pris en charge les travailleurs marginaux dans le but de les intégrer au marché du travail, revise sa stratégie de deux manières. En restreignant les conditions d'admissibilité, il renvoie au niveau provincial le problème des travailleurs marginaux en cette période de difficultés financières. Par ailleurs, il concentre ses efforts sur des programmes de formation et d'emploi visant particulièrement les jeunes¹⁹. Toutes ces initiatives tentent de préciser la cible des interventions étatiques. Les travailleurs jeunes ne doivent plus être incités par des mesures libérales à se présenter sur le marché du travail. Ils doivent plutôt être formés au gré des besoins de ce marché et les entreprises encouragées à les embaucher. Les autres travailleurs marginaux sont renvoyés à des mesures minimales d'aide sociale.

Les conditions d'admissibilité au programme d'assurance-chômage ont pu toucher les jeunes²⁰. Non seulement les chômeurs doivent-ils être disponibles pour le travail mais encore ils doivent éviter de quitter volontairement les emplois. Des pénalités sont maintenant prévues pour éviter que les travailleurs ne

soient tentés d'abandonner un emploi insatisfaisant. Les jeunes qui ont souvent accès aux emplois les moins satisfaisants sont ainsi incités à les conserver. Le nombre de semaines de travail donnant droit aux prestations est passé de huit à quatorze. Les jeunes sont fortement susceptibles d'occuper des emplois précaires et de ne pouvoir rencontrer cette norme. Mais, comme si cela n'était suffisant, une condition supplémentaire concernant « les personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active » porte le seuil d'accès aux prestations à vingt semaines. Évidemment, les jeunes qui accèdent au marché du travail sont dans cette catégorie. On aura compris que ces dispositions permettent d'éviter que les étudiants travaillant durant leurs vacances puissent avoir facilement accès au programme. Une disposition concernant le nombre minimal de 20 heures pour qu'un travail à temps partiel donne accès au programme touche particulièrement cette catégorie de jeunes.

L'application de ces refontes a eu pour effet de transférer un grand nombre de jeunes vers le programme d'aide sociale du Québec. Il faut souligner à cet égard la discrimination dont les jeunes sont victimes dans l'application de ce programme. La loi d'aide sociale de 1969 visait à universaliser et intégrer les diverses mesures d'aide aux personnes nécessiteuses. Il aurait dû en découler un traitement équitable pour tous les bénéficiaires puisque la loi visait à combler le déficit entre les besoins et les ressources disponibles. Cependant cette loi fait exception pour deux catégories : les grévistes pour « éviter que l'aide sociale serve de fonds de grève » et les jeunes.

Dans le cas des célibataires aptes au travail et âgés de moins de 30 ans, la prestation d'aide sociale a toujours été plafonnée à un montant très inférieur à celui qui est normalement versé... On voulait inciter les jeunes, aptes au travail, à se trouver un emploi au lieu de s'inscrire à l'aide sociale dès la fin de leurs études²¹.

Ainsi les jeunes célibataires n'avaient droit qu'à environ le tiers de la prestation normale. Cette disposition très caractéristique de l'inflexion néo-libérale a pourtant été introduite dès l'application de la loi en 1970. L'auteur de l'article cité regrette cependant que cette orientation n'ait pas été plus généralisée dès le départ. En effet, il déplore deux lacunes à l'aide sociale : ce sont le niveau des montants accordés qui

auraient été trop élevés et l'absence de mécanismes d'incitation au travail.

La mise en place d'un mécanisme d'ajustement entre l'aide sociale et le marché du travail semblait donc souhaitable avant d'augmenter substantiellement les montants de l'aide sociale²².

Ce qui fut fait en ramenant ces montants à 70 % du seuil de pauvreté le plus bas, soit celui de Statistique Canada. En ce qui concerne les jeunes, qui ne disposaient déjà que du tiers de cette somme, ils sont pénalisés davantage par la croissance de leur nombre dépendant de l'aide sociale.

L'arrivée de certains nouveaux bénéficiaires a eu un effet à la baisse sur la prestation moyenne versée aux personnes seules. Ces nouveaux bénéficiaires sont notamment les personnes seules aptes au travail et âgées de moins de 30 ans...²³.

Conclusion

On doit retenir de ces exemples que les jeunes qui sont les victimes privilégiées de la crise parmi d'autres — les femmes, les personnes âgées, les travailleurs de régions périphériques, etc. — sont en même temps la cible choisie de la réorientation des politiques gouvernementales. L'incidence des refontes du programme d'assurance-chômage se manifeste particulièrement pour les jeunes. La restriction d'accès ou la discrimination quant aux bénéficiaires des programmes sociaux les concernent d'abord. Par ailleurs, la prolifération de programmes de formation et d'emploi les désignent en tout premier lieu. On est en droit de déplorer que jusqu'à maintenant cette réorientation n'ait réussi qu'à rétrécir leurs conditions de vie sans leur permettre de s'intégrer massivement dans le monde du travail.

Si l'on revient aux interrogations de départ, on peut certes affirmer que la question des jeunes nous a permis d'analyser le problème du travail et du non-travail, ainsi que celui de la place de l'État dans la crise actuelle de régulation de l'accumulation capitaliste. Cependant, c'est en tant que catégorie démographique et sociale particulièrement victimisée qu'elle nous a servi d'analyseur. Les conditions de mobilisation d'un mouvement jeune, voire même d'une identification jeune, semblent avoir régressé depuis la fin

des années soixante. Alors qu'à cette époque, la jeunesse-acteur-social pouvait critiquer les formes mêmes de l'organisation du travail et proposer de réinventer de nouvelles conditions de vie, n'est-elle pas réduite aujourd'hui à souhaiter son intégration à un marché du travail dont la précarisation le rend encore plus aliénant? À moins que la crise s'accroissant, elle ne retrouve les raisons et les conditions d'une reviviscence.

Jules Duchastel
Université du Québec à Montréal

NOTES :

¹ Voir Andrée Granou, Yves Baron, Bernard Billaudot, *Croissance et Crise*, Petite collection Maspero, 1979.

² Il est notoire que les jeunes ont particulièrement été pris à partie dans cette propagande, puisqu'ils représentent les personnes théoriquement les plus aptes au travail. Par ailleurs, l'idéologie contre-culturelle a prôné des valeurs de vie hostiles à la rationalité productiviste du travail. Il n'y a qu'un pas à franchir pour laisser à penser que tous les jeunes, sous prétexte d'une position critique, se laisseraient aller à un parasitisme social.

³ On trouve cette déclaration dans les annales d'un colloque international, tenu au *Fraser Institute*, sur les incidences des programmes d'assurance-chômage. Voir Grubel, H.G. et Walker, M.A., *Unemployment insurance*, Fraser Institute.

⁴ *Carrefour des Affaires sociales*, Vol. 4, Déc. 1981, Entrevue.

⁵ On doit noter que les stratégies de revendications n'ont jamais le même caractère unifié que les stratégies de régulation développées au profit du capital. Cela est d'autant plus vrai dans les pays, comme le Canada, où n'existe pas une véritable alternative politique. Les stratégies de régulation trouvent cependant leur raison d'être dans les forces de résistance et de revendications qui s'y opposent et leur limite dans les contradictions mêmes du système économique.

⁶ Comme le dirait Benjamin Coriat, « Relations industrielles, rapport salarial et régulations : l'inflexion néo-libérale », in *La Crise économique et sa gestion*, Boréal Express, Montréal, 1982.

⁷ La mesure du chômage correspond à une définition restrictive qui sous-estime le nombre réel des personnes privées d'emploi. Ainsi le taux de chômage des femmes apparaît comme étant inférieur à celui des hommes (au Québec 13,7/14,1 %), alors que le taux d'activité (personnes ayant un emploi ou étant en chômage par rapport à la population des personnes de plus de 15 ans) indique 45,4 % pour les femmes et 72,5 % pour les hommes. On peut donc supposer qu'une partie importante des femmes échappe à la statistique de chômage.

⁸ Si 22,9 % des hommes seuls vivent sous le seuil de pauvreté, 38,1 % des femmes seules sont dans la même situation. Chez les hommes chefs de famille, il y a 7 % de pauvres, alors que le pourcentage est de 41,5 % pour les femmes dans la même condition. Source : Conseil national du Bien-être social, 1982.

⁹ Michel Pelletier vient de publier une série de travaux dans un livre intitulé : *De la sécurité sociale à la sécurité du revenu*, éd. Michel Pelletier, 1982. Son article sur l'évolution de l'assurance-chômage au Canada représente un très bon essai d'interprétation de la transition entre deux stratégies d'intervention de l'État.

¹⁰ Il faut souligner que ces institutions privées sont à toutes fins pratiques presque entièrement financées publiquement.

¹¹ Voir Pelletier, M., *op. cit.*.

¹² Benjamin Coriat note les mêmes transformations dans d'autres pays capitalistes avancés « ...on peut caractériser les choses d'un mot en disant que tend à s'affirmer une logique de l'assurance au détriment de celle de l'assistance. L'idée de base de la logique nouvelle (d'assurance) que l'on cherche à imposer repose sur le fait que les prestations « complémentaires » restent liées et dépendantes d'une activité de travail, du lien maintenu étroit avec la production et le salariat — au lieu que comme dans l'ancienne logique (celle de l'assistance) les prestations soient liées à une idée de garantie, de protection et de « solidarité » envers les plus démunis. Les réformes anglaises et françaises des conditions d'accès aux indemnités de chômage (et pour la Grande-Bretagne celles qui concernent la réforme du « National Health Service ») visent aussi à établir une « privatisation » et une « individualisation » des prestations distribuées ». *op. cit.*.

¹³ Michel Pelletier, *op. cit.*, suggère même que les éléments embryonnaires de cette stratégie soient contenus dans le rapport Gill de 1972 sur le chômage, puis dans un document de travail du gouvernement fédéral : *La Sécurité de revenu et les services sociaux*, paru en février 1968, et enfin, dans le rapport Castonguay paru à Québec en 1970.

¹⁴ Tel que je le suggère à propos de la réforme de l'assurance-chômage de 1971 dans : « Chômage, politique sociale et crise », in *Les Cahiers du socialisme*, n° 3, Printemps, 1979.

¹⁵ Il existe trois organismes qui établissent un seuil de pauvreté au Canada : le Conseil canadien de développement social, le comité du Sénat sur la pauvreté et Statistique Canada. Le seuil le plus bas est celui de Statistique Canada, ce qui explique que les % cités pourraient être plus élevés si l'on retenait une autre base.

¹⁶ Source : *Carrefour des Affaires sociales*, vol. 12, n° 4, sept. 1980.

¹⁷ Voir particulièrement l'analyse très complète de Michel Pelletier : « De l'assurance-chômage à la garantie d'un revenu annuel... par l'emploi, ou « Comment procéder à un détournement dans la plus stricte légalité », in *De la sécurité sociale à la sécurité du revenu*, *op. cit.* Voir aussi, Jules Duchastel « Chômage, politique sociale et crise », *op. cit.*

¹⁸ Au Canada, la constitution de 1867 réserve aux provinces la juridiction des affaires sociales. Ce n'est que depuis la dernière guerre que le gouvernement central a récupéré certains de ces pouvoirs, en particulier celui de créer un programme d'assurance-chômage. Depuis, le gouvernement central utilise son pouvoir de dépenser pour empiéter toujours davantage sur les juridictions provinciales.

¹⁹ Ces programmes nombreux au fédéral trouvent des équivalents au niveau provincial. Ainsi, les entreprises peuvent bénéficier d'un programme d'intégration des jeunes à l'Emploi (Pije). Les Bons d'emploi sont disponibles pour inciter les entreprises à donner de l'ouvrage aux jeunes. Certains autres programmes de création d'emplois communautaires ou d'aide au travail (PAT) visent particulièrement les jeunes.

²⁰ Voir Michel Pelletier, *ibid.*

²¹ « Le supplément au revenu de travail intégré à la sécurité du revenu », in *Carrefour des Affaires sociales*, vol. 2, n° 4, septembre, 1980, p. 20.

²² *Ibidem.*, p. 21.

²³ « Le bénéficiaire de l'aide sociale » in *Carrefour des Affaires sociales*, vol. 2, n° 4, sept. 80, p. 32.